

4.2 COMMUNES DE LA VALLEE DE LA VIENNE

4.2.1 Commune de THIL-MANNEVILLE

Plus Hautes Eaux Connues : Crue prise en compte : décembre 1999

Nombre total de Déclaration d'Etat de Catastrophe naturelle : 2

Date (s) : juin 1983, décembre 1999

Autres inondations connues (indiquées lors des enquêtes) : mars 1947, novembre 1998, mai 2000

Crue de décembre 1999

Impact des inondations :

- particuliers touchés : 2 habitations
- artisans, commerçants et agriculteurs sinistrés : _
- collectivités (voiries, bâtiments publics...) : voiries

Surface / part du territoire communal inondée : 15 ha / 2,2 %

Le bourg de Thil-Manneville est situé sur le plateau et s'étale jusqu'à la crête du versant de la vallée de la Vienne. En raison de la faible occupation de la vallée, les inondations n'affectent que peu d'habitations. La crue de décembre 1999 est reconnue comme étant celle qui a entraîné les inondations les plus importantes. L'état de catastrophe naturelle a été déclaré à la suite de cet événement.

Dans la portion la vallée de la Vienne inscrite dans le territoire communal, deux habitations ont été inondées lors de l'épisode du 26 décembre 1999.

On notera que les phénomènes de ruissellement sur les plateaux affectent de manière assez fréquente les voiries et certaines habitations.

Déroulement de la crue

La Vienne a commencé à sortir de son lit le matin du 26 décembre 1999, et le maximum de la crue est survenu en début d'après-midi. Les débordements en fond de vallée ont été importants en particulier en amont du gué dont la passerelle était submergée par les flots. Les débordements en fond de vallée ont été importants, et d'après les témoignages, il faut remonter à la crue de mars 1947 pour trouver des niveaux comparables voire même plus importants.

Les ruissellements torrentiels issus des plateaux ont été considérables. Le vallon au sud du bourg, débouchant au lieu-dit du Moulin d'Hermanville a été plus particulièrement actif en déversant des torrents boueux en inondant une habitation longeant la route départementale.

Impacts des inondations

Deux habitations ont été touchées par les inondations du 26 décembre 1999.

L'habitation située en rive gauche de la rivière au droit du gué dit de la Vallée a été très touchée. Une lame d'eau de 50 cm environ avait envahi la maison. La passerelle piétonne au niveau du gué était totalement recouverte par les flots (hauteur de la rambarde) et l'accès à la propriété n'était plus possible.

Sur la rive opposée, l'habitation la plus proche de la rivière était lors de cet événement cernée par les eaux. L'existence d'un perron de 3 marches a permis d'éviter à l'eau de pénétrer (le niveau était à quelques centimètres sous le seuil). Les terrains alentour étaient noyés par une lame d'eau atteignant presque le mètre en amont immédiat du gué.

A la limite amont de la commune avec Hermanville, le moulin d'Hermanville était inondé par 10 cm d'eau (commune d'Hermanville). L'habitation en aval immédiat du moulin sur la même rive a été atteinte par les eaux du ruissellements issus du plateau.

En décembre 1999, aucune voirie départementale n'était coupée en raison des inondations. Mais plusieurs voiries communales ont particulièrement souffert (VC n°2et 8 et chemin de remembrement). Ce dernier débouchant sur le thalweg de la Vallée a acheminé des ruissellements torrentiels concentrés dans le vallon qui ont inondé la propriété et l'habitation au débouché dans la vallée (bord de la RD n°127).

Dans le fond de vallée, les hauteurs d'eau les plus importantes étaient observées en amont du gué, où le chemin crée un effet digue : 80 à 100 cm d'eau. Ailleurs en amont et en aval, les hauteurs d'eau moyennes approchaient fréquemment 50 cm.

Remarque : au niveau du bourg sur le plateau, des ruissellements importants se produisent lors des épisodes pluvieux importants. En novembre 1998, plusieurs voiries étaient recouvertes par les flots s'écoulant des parcelles agricoles (R.D. 70 et R.D. 123). A cette occasion, 4 habitations ont été touchées (inondations de caves).